

Bureau des titres de biens-fonds (J-2A), C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h
Téléphone : 867-667-5612 ou (sans frais au Yukon) 1-800-661-0408, poste 5612
Télécopieur : 867-393-6358 Courriel : landtitlesoffice@yukon.ca

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DEMANDE DU TENANT CONJOINT SURVIVANT

***LE BUREAU DES TITRES DE BIENS-FONDS N'EST PAS HABILITÉ
À DONNER DES CONSEILS JURIDIQUES.***

1. Pour commencer, vous devez obtenir du Bureau des titres de biens-fonds une copie du certificat de titre du bien-fonds que vous souhaitez transférer. Pour ce faire, vous devez fournir les renseignements suivants :
 - Description officielle : numéro de lot, de bloc, de quadrilatère ou de plan, nom du lotissement ou nom du ou des propriétaires inscrits actuels.
 - Le Bureau des titres de biens-fonds ne peut pas faire de recherche à partir de l'adresse municipale. S'il s'agit du seul renseignement que vous avez et que la propriété est située dans les limites de la ville de Whitehorse, communiquez avec la personne responsable des taxes foncières à l'hôtel de ville (867-668-8608) pour obtenir la description officielle. Si la propriété est à l'extérieur de la ville, communiquez avec la Direction de l'évaluation et de la taxation foncières (867-667-5268) ou avec la municipalité où se trouve la propriété.
2. Le Bureau des titres de biens-fonds vous transmettra le formulaire. On peut aussi télécharger le formulaire à partir du site Web du gouvernement du Yukon, en cliquant sur la rubrique Habitations et biens immobiliers, puis sur Terres et parcelles et enfin sur Formulaires du Bureau des titres de biens-fonds. La marche à suivre pour remplir le formulaire est indiquée ci-dessous.
3. Pour remplir le formulaire, vous devez faire appel aux services d'un notaire public autorisé à exercer au Yukon.
 - L'opération ne doit en aucune façon profiter au notaire public.
 - Le Bureau des titres de biens-fonds ne peut agir à titre de témoin ou de notaire public pour l'enregistrement des formulaires.
 - On trouvera une liste de notaires publics du Yukon dans les pages jaunes de l'annuaire téléphonique.
4. L'enregistrement des documents se fait selon l'ordre d'arrivée au Bureau des titres de biens-fonds. Avant de procéder à leur enregistrement, le Bureau les examine pour s'assurer qu'ils sont conformes à la *Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds* ainsi qu'à toute autre loi et politique connexes.

5. Il faut parapher toute modification apportée sur les formulaires. Ne pas utiliser de ruban ou de liquide correcteur. Les formulaires sont à remplir à l'encre bleue ou noire.
6. Les documents qui ne sont pas conformes aux exigences de la *Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds* ou à une loi ou politique connexe seront rejetés. Nous vous aviserons par téléphone ou par courrier des motifs du rejet ainsi que des corrections qui sont nécessaires ou nous vous conseillerons de faire affaire avec un avocat pour vous assurer que vos documents respectent les conditions d'enregistrement au Bureau des titres de biens-fonds.
7. Si des documents sont attestés par la voie d'une déclaration sous serment ou d'une affirmation solennelle devant un notaire public à l'extérieur du Yukon, ce dernier doit apposer son sceau.
8. Tous les documents doivent porter une signature originale.

Une fois le formulaire dûment rempli :

a) Le déposer en personne :

Bureau des titres de biens-fonds, Édifice de droit Andrew-A.-Philipsen

2134, 2^e Avenue (1^{er} étage), Whitehorse (Yukon) Y1A 5H6

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h

- Les droits d'enregistrement indiqués plus bas sont à régler au moment du dépôt des documents.
- Modes de paiement acceptés : argent comptant, chèque, carte de débit ou carte de crédit Visa, Mastercard ou American Express.

OU

b) L'envoyer par la poste, accompagné de votre paiement :

Bureau des titres de biens-fonds (J-2A)

C.P. 2703

Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Prenez soin d'inclure votre nom, adresse, numéro de téléphone et paiement libellé au nom du gouvernement du Yukon.

Voir les droits d'enregistrement ci-dessous.

Droits d'enregistrement :

Demande du tenant conjoint survivant : 10,00 \$

Autres titres visés 2,00 \$ par titre

**MARCHE À SUIVRE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DE
DEMANDE DU TENANT CONJOINT SURVIVANT**

AU REGISTRATEUR

Demandeur(s) – Inscrivez en lettres détachées le nom du tenant conjoint survivant tel qu’il figure sur le certificat de titre.

Adresse postale – Inscrivez en lettres détachées l’adresse postale complète (y compris le code postal) devant figurer sur le certificat de titre. Si vous souhaitez modifier l’adresse figurant sur le certificat de titre actuel, vous pouvez utiliser ce formulaire.

Remplir la section applicable :

Si vous êtes le propriétaire inscrit du bien-fonds :

Description officielle – Donnez la description officielle complète (lot, portion, bloc, quadrilatère, groupe, plan, lotissement, ville et Yukon). Au besoin, fournissez ces renseignements sur une feuille séparée et ajoutez la mention « Voir annexe ». Il n’est pas nécessaire de préciser les règlements sur l’aménagement agricole.

OU

Si vous êtes le titulaire inscrit d’une hypothèque ou d’une charge :

Numéro d’instrument de l’hypothèque ou de la charge : Inscrivez le numéro d’instrument de l’hypothèque ou de la charge, ainsi que la description officielle du bien-fonds qui en fait l’objet.

**JE DÉCLARE/NOUS DÉCLARONS SOUS SERMENT OU J’AFFIRME/NOUS AFFIRMONS
SOLENNELLEMENT CE QUI SUIT :**

- 1. Au cours de sa vie** – Inscrivez le nom de la personne décédée tel qu’il figure sur le certificat de titre.
- 2. Certificat de décès** – Joignez un certificat de décès original ou une copie certifiée conforme par un notaire public ou le bureau du registraire des statistiques de l’état civil. Le certificat de décès doit être délivré par le bureau du registraire des statistiques de l’état civil et sera conservé par le Bureau des titres de biens-fonds.

SIGNATURES

Signature du tenant conjoint survivant – Le tenant conjoint survivant doit signer le formulaire devant un avocat ou un notaire et inscrire sous sa signature son nom en lettres détachées tel qu’il figure sur le certificat de titre.

Fait sous serment ou affirmé solennellement devant moi – L’avocat ou le notaire doit signer et inscrire le lieu et la date de signature ainsi que son nom et la date d’échéance de son mandat. Si le serment est prêté ou l’attestation est faite à l’extérieur du Yukon, le notaire public doit apposer son sceau.

DEMANDE DU TENANT CONJOINT SURVIVANT
Transfert de bien-fonds détenu en tenance conjointe; ou
Transfert d'hypothèque ou de charge détenue en tenance conjointe
(art. 170)

AU REGISTRATEUR :

Demandeur(s) : _____
*(Nom complet du ou des tenants conjoints survivants, en lettres
détachées, tel qu'il figure sur le certificat de titre actuel)*

Adresse postale devant figurer sur le titre : _____

Je demande/Nous demandons à être nommé(s) *(choisir l'option qui s'applique)* :

☐ propriétaire(s) inscrit(s) du bien-fonds décrit ci-après :

Description(s) officielle(s) :

OU

☐ titulaire(s) inscrit(s) de l'hypothèque ou de la charge décrite ci-après :

Numéro d'instrument de l'hypothèque ou de la charge : _____

Description(s) officielle(s) du bien-fonds qui fait l'objet de l'hypothèque ou de la charge :

**JE DÉCLARE/NOUS DÉCLARONS SOUS SERMENT OU J'AFFIRME/NOUS AFFIRMONS
SOLENNELLEMENT CE QUI SUIIT :**

1. Au cours de sa vie, _____
*(Nom complet de la personne décédée, en lettres détachées, tel qu'il figure sur
le certificat de titre)*

et moi-même/nous-mêmes détenions, à titre de tenants conjoints, le ou les biens-fonds, l'hypothèque
ou la charge décrits ci-dessus.

2. Un certificat de décès original ou une copie certifiée conforme par un notaire public ou le
bureau du registraire des statistiques de l'état civil est joint à cette demande aux fins de
conservation par le Bureau des titres de biens-fonds.

3. La personne décédée nommée dans le certificat de décès est la même que celle nommée dans le certificat de titre.

4. Les faits susmentionnés sont, à ma/notre connaissance, exacts.

FAIT SOUS SERMENT OU AFFIRMÉ	)	
SOLENNELLEMENT DEVANT MOI	)	
à _____ au(x)/en _____	)	(Signature du tenant conjoint survivant)
le _____ jour de _____ 20____	)	
	)	
_____	)	
(Signature du notaire ou du commissaire)	)	(Nom complet en lettres détachées)
	)	
_____	)	
(Nom complet en lettres détachées)	)	
	)	
Notaire public au Yukon	)	(Signature du tenant conjoint survivant)
ou notaire public ou commissaire à	)	(s'il y en a plus d'un)
l'assermentation au(x)/en _____	)	
(Mon mandat se termine le _____)	)	(Nom complet en lettres détachées)

Tous les notaires et commissaires de l'extérieur du Yukon doivent apposer leur sceau.